

**Burkina Faso**  
**Région des Hauts-Bassins**

(24.739 PDI/Source CONASUR)



**Monitoring de protection décembre 2021**

**214** Personnes en déplacement  
**73,36 %** d'augmentation par rapport au mois précédent

**06** Incidents enregistrés  
**00%** de moins par rapport au mois précédent

**100** Cas de protection pris en charge  
**100 %** d'augmentation par rapport au mois précédent

**05** Cas de protection référés  
**60 %** d'augmentation par rapport au mois précédent



*Photo de famille lors du forum intra et intercommunautaire sur la cohésion à Bobo-Dioulasso*

**I. Résumé**

La dégradation continue de la situation sécuritaire au Burkina Faso liée à la multiplication des incidents contre les populations et les forces de défense et de sécurité et à l'extension de la violence continue d'engendrer un flux massif de populations vers des régions relativement stables. A cet effet, la région des Hauts-Bassins qui constitue une zone d'accueil de personnes déplacées internes (PDI), compterait à la date du **30 novembre 2021, 24.739 PDI** dont **13.038** femmes et **11.701** hommes selon la dernière mise à jour concernant les statistiques, publiées par le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR).

En outre, la relative stabilité de la région des Hauts-Bassins est par moment émaillée de passages de GANE dont la présence a été signalée au cours de ce mois dans les localités telles que les communes de Faramana et Koundougou dans la province du Houet ; les communes de Morolaba, de Samoroguan et de Banzon dans la province du Kénédougou. A cela s'ajoute des actes de banditisme en centre urbain enregistré.

Durant la période sous revue, les activités de monitoring de protection sur le terrain (identification des personnes à besoins spécifiques et des besoins de protection, de sensibilisations, de conseils, d'orientations, d'accompagnements, de référencement, d'assistances, d'échanges avec les autorités locales, etc.) se sont poursuivies en faveur des PDI et des populations hôtes. Ces activités ont permis de rapporter **06** incidents de protection dont **03** cas d'atteinte à l'intégrité physique, **02** cas de VBG et **01** cas d'atteinte au droit à la propriété. En plus, au total **16** mouvements de populations soit **13** mouvements primaires et **03** mouvements secondaires ont été enregistré dans les Hauts-Bassins. Ces mouvements ont concerné **214** personnes.

## II. Couverture géographique

**08** Communes couvertes

**10** Points focaux Communautaire's

**06** Moniteurs

### Zones couvertes

Les activités de monitoring de protection réalisées au cours de la période couverte ont touché au total **08** communes. Il s'agit des communes de Banzon et de Samoroguan dans la province du Kéné Dougou ; des communes de Koumbia et de Houndé dans la province du Tuy et les communes de Bobo-Dioulasso, de Péni et Bama dans le Houet. Ces activités ont pu se réaliser à travers **24** missions de monitoring et d'évaluation avec des visites à domiciles, nécessaires pour recueillir ou compléter les informations.

### Accessibilité

Les voies d'accès aux communes de Banzon, Samoroguan et Karangasso-Vigué, deviennent de plus en plus impraticables pour les moniteurs qui couvrent ces localités. C'est avec beaucoup de courage, de détermination, de patience, de prudence et plus de temps qu'il faut pour rallier les localités à monitorer.

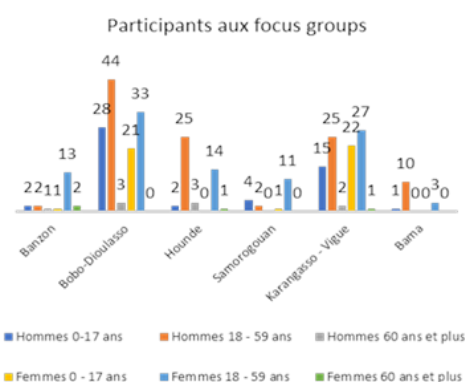
En somme, toutes les communes demeurent accessibles.



### Méthodologie de collecte d'informations

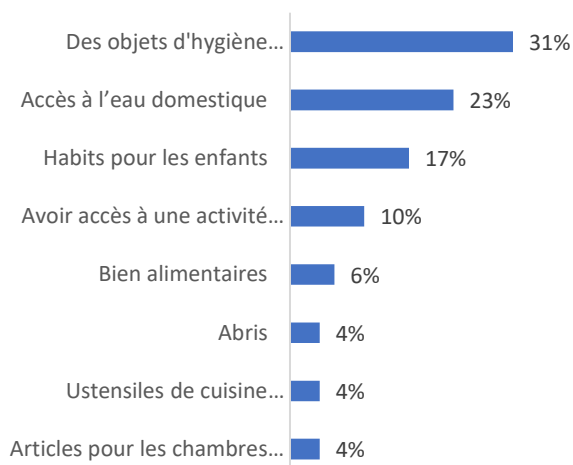
Le dispositif du monitoring de protection dans les Hauts-Bassins est constitué de **06** moniteurs de protection appuyés par **10** points focaux et **120** membres des comités de protection. Selon l'approche communautaire, la collecte s'est effectuée via la réalisation de : **26** discussions de groupe (monitoring communautaire) ayant touché **319** personnes ; **09** indices de monitoring avec **06** informateurs clés hommes et **03** informateurs clés femmes ; **24** formulaires **P21** renseignés avec **12** fiches informateurs clés et **12** fiches ménages.

On observe une participation équilibrée et diversifiée, notamment des enfants (**58** filles et **52** garçons), des femmes (**97**), des hommes (**99**) et des personnes âgées (dont **09** hommes et **04** femmes). Cette diversité conforte notre position à croire que les discussions de groupes constituent un cadre d'expression très important. La faible participation des personnes âgées s'expliquerait par des problèmes de santé réduisant leur mobilité. Un élément important qui est unanimement partagé par les participants serait la pérennisation des discussions de groupe. Les besoins exprimés lors des focus groups se présentent comme suit : Il ressort d'abord des échanges **31%** de besoins d'objets d'hygiène personnelle exprimés par les participants, ces articles concourent à la préservation de la dignité humaine. Ensuite **23%** des besoins est lié à l'accès à l'eau potable dans les ménages qui est très souvent source de maladie surtout pour les enfants et les femmes enceinte. Puis les participants ont tenu à exprimer le manque criard d'effet habillement de façon générale, et particulièrement pour les enfants (**17%**). En plus des besoins alimentaires, les participants ont souligné la nécessité d'un appui en AGR pour une réelle autonomisation économique représentant respectivement **6%** et **10%**.



Besoins prioritaires des communautés

### III. Typologie des mouvements identifiés



| Statuts   | Lieux de provenance            | Lieux de déplacement                   | Motifs/Causes de déplacement  | Nombre de ménages et membres (hommes femmes garçons filles)                            |
|---|--------------------------------|--|---|--|
| <b>13 mouvements primaires (34 ménages dont 188 personnes, 26 hommes, 42 femmes, 55 filles et 65 garçons)</b> |                                |  |   |  |
| Personnes déplacées internes (PDI)  | Cascades, Comoé, Mangodara     | Hauts-Bassins, Houet, Karangasso-Vigué | Assassinat de 02 civils dans la localité de Koflandé par des GANE   | 02 ménages de 12 personnes dont 02 hommes, 02 femmes 05 filles et 03 garçons           |
| PDI   | Sud-Ouest, Poni, Djigoué       | Hauts-Bassins, Kéné Dougou, Banzon     | Assassinat de 2 membres de la famille d'un conseiller municipal de la commune de Djigoué au domicile de ce dernier par des GANE | 01 ménage de 15 personnes dont 01 homme, 01 femme, 03 filles et 15 garçons             |
| PDI   | Sud-Ouest, Poni, Djigoué       | Hauts-Bassins, Kéné Dougou, Banzon     | Post-attaque du poste forestier de Helintira  | 01 ménage de 11 personnes dont 01 homme, 04 femmes, 04 femmes, 03 garçons et 03 filles |
| PDI   | Sud-Ouest, Poni, Djigoué       | Hauts-Bassins, Tuy, Houndé             | Assassinat de 2 membres de la famille d'un conseiller municipal de la commune de Djigoué au domicile de ce dernier par des GANE | 06 ménages de 47 personnes dont 06 hommes, 12 femmes, 17 filles et 12 garçons          |
| PDI   | Sud-Ouest, Poni, Djigoué       | Hauts-Bassins, Tuy, Houndé             | Assassinat de 2 membres de la famille d'un conseiller municipal de la commune de Djigoué au domicile de ce dernier par des GANE | 02 ménages de 09 personnes dont 02 hommes, 03 femmes, 02 filles et 02 garçons          |
| PDI   | Sud-Ouest, Poni, Djigoué       | Hauts-Bassins, Houet, Bobo-Dioulasso   | Suite à des assassinats ciblés de population civil  | 02 ménages de 09 personnes dont 02 hommes, 02 femmes, 02 filles et 03 garçon           |
| PDI   | Sud-Ouest, Poni, Djigoué       | Hauts-Bassins, Houet, Bobo-Dioulasso   | Suite à des assassinats ciblés de population civil  | 01 ménage de 07 personnes dont 02 hommes 01 femme, 01 fille et 03 garçons              |
| PDI   | Cascades, Comoé, Mangodara     | Hauts-Bassins, Houet, Bobo-Dioulasso   | Après l'enlèvement de 06 hommes dans la localité de Noumoukiédougou par au moins 10 GANE le 27/11/2021                          | 02 ménages de 13 personnes dont 02 hommes, 03 femmes, 04 filles et 04 garçons          |
| PDI   | Cascades, Comoé, Mangodara     | Hauts-Bassins, Houet, Bobo-Dioulasso   | Après l'enlèvement d'un chasseur dozo hommes par des GANE le 14/12/2021   | 02 ménages de 08 personnes dont 02 hommes 02 femmes 03 filles et 01 garçon             |
| PDI   | Sahel, Soum, Djibo             | Hauts-Bassins, Tuy, Houndé             | Suite à des ménade/intimidation des GANE  | 02 ménages de 09 personnes dont 02 hommes, 03 femmes, 01 fille et 03 garçons           |
| PDI   | Centre-Nord, Sanmatenga, Dablo | Hauts-Bassins, Tuy, Houndé             | Suite à des ménade/intimidation des GANE  | 01 ménage de 06 personnes dont 01 homme, 02 femmes, 02 filles et 1 garçon              |
| PDI   | Nord, Loroum, Titao            | Hauts-Bassins, Tuy, Houndé             | Après enlèvement de 05 civils par des GANE  | 03 ménages de 17 personnes dont 03 hommes, 03 femmes, 05 filles et 06 garçons          |

| Statuts  | Lieux de provenance                  | Lieux de déplacement                   | Motifs/Causes de déplacement  | Nombre de ménages et membres (hommes femmes garçons filles)                   |
|--|--------------------------------------|--|-------------------------------|---|
| PDis   | Boucle du Mouhoun, Sourou, Toéni     | Hauts-Bassins, Kéné Dougou, Samoroguan | Menace/intimidation des GANE  | 01 ménage de 27 personnes dont 01 homme, 04 femmes, 09 filles et 13 garçons   |
| <b>03 mouvements secondaires (04 ménages dont 26 Personnes, 04 hommes, 08 femmes, 07 filles et 07 garçons)</b> |                                      |  |                               |   |
| PDis   | Hauts-Bassins, Houet, Bobo-Dioulasso | Hauts-Bassins, Kéné Dougou, Banzon     | Recherche de terre cultivable | 01 ménages de 06 personnes dont 01 homme, 01 femme 02 filles et 02 garçons    |
| PDis   | Boucle du Mouhoun, Sourou, Toéni     | Hauts-Bassins, Houet, Bobo-Dioulasso   | Recherche de mieux être       | 02 ménages de 10 personnes dont 02 hommes, 03 femmes, 03 filles et 02 garçons |
| PDis   | Hauts-Bassins, Kéné Dougou, Banzon   | Hauts-Bassins, Houet, Bobo-Dioulasso   | Recherche de mieux être       | 01 ménages de 10 personnes dont 01 hommes, 04 femmes, 02 filles et 03 garçons |

## Analyse spécifique sur les mouvements de population

Dans la région des Hauts-Bassins, les flux de populations liés à la crise sécuritaire qui ont été enregistrés durant la période sous revue sont essentiellement de deux (02) ordres. Il s'agit des mouvements primaires et secondaires.

Au titre des **mouvements primaires**, les activités de monitoring ont permis d'identifier et d'enregistrer treize (13) mouvements. Ces mouvements de population ont concerné 34 ménages composé de 188 personnes déplacées dont 26 hommes, 42 femmes, 55 filles et 65 garçons. Le choix de la région des Hauts-Bassins par des PDI qui proviennent pour la plupart des régions du Sud-Ouest, des Cascades, du Sahel, du Nord et du Centre-Nord serait motivé par le besoin de se protéger ou de protéger les leurs dans une région stable. En outre, les liens amicaux ou familiaux avec des ressortissants ou résidents des Hauts-Bassins, ainsi que les facteurs naturels et des opportunités d'activités économiques seraient d'autres raisons qui justifieraient le choix de la région.

En ce qui concerne les **mouvements secondaires**, il a été enregistré trois (03) mouvements de population. Il s'agit d'abord du départ de Bobo-Dioulasso d'un ménage de 06 personnes dont 01 homme, 01 femme 02 filles et 02 garçons vers la commune de Banzon dans le Kéné Dougou à la recherche de terre cultivable. Ensuite, ce sont deux mouvements de ce type qui ont été enregistrés et ont concerné une première vague de 02 ménages de PDis composé de 10 personnes dont 02 hommes, 03 femmes, 03 filles et 02 garçons ayant quitté la Commune de Banzon vers Bobo-Dioulasso. Et la seconde vague, composée d'un ménage de 10 personnes dont 01 hommes, 04 femmes, 02 filles et 03 garçons.

## Incidents de protection

### 1. Statistique



Incidents

6

Incidents rapportés par les moniteurs



Victimes de Violations

6

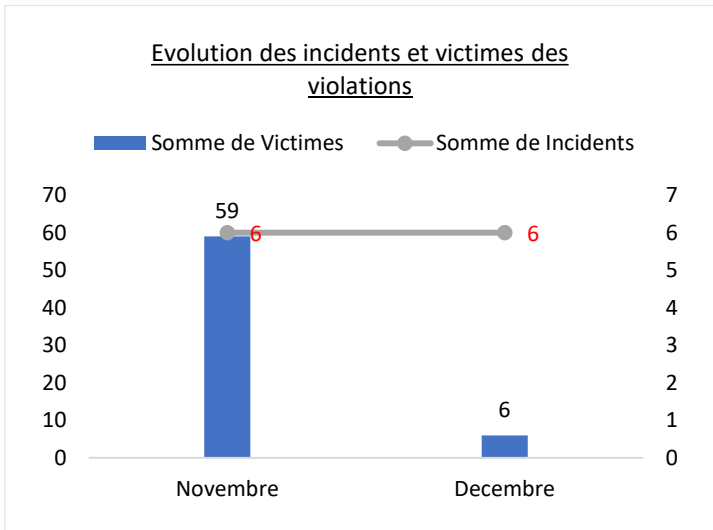
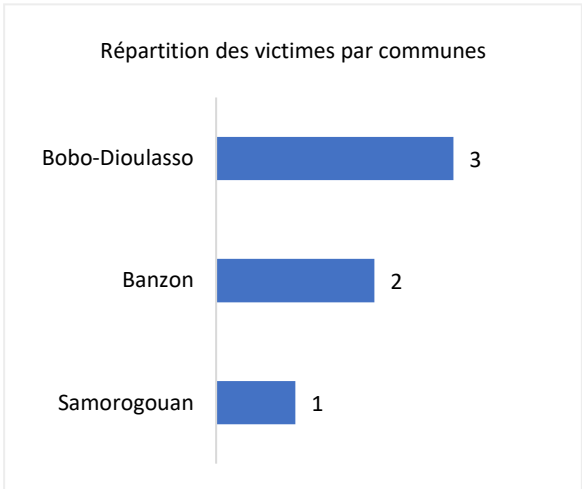
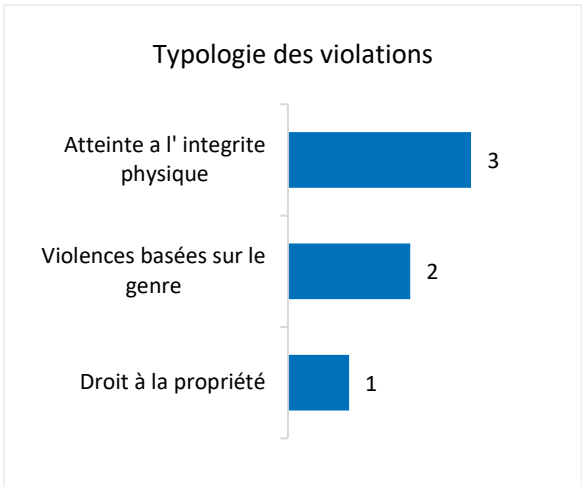
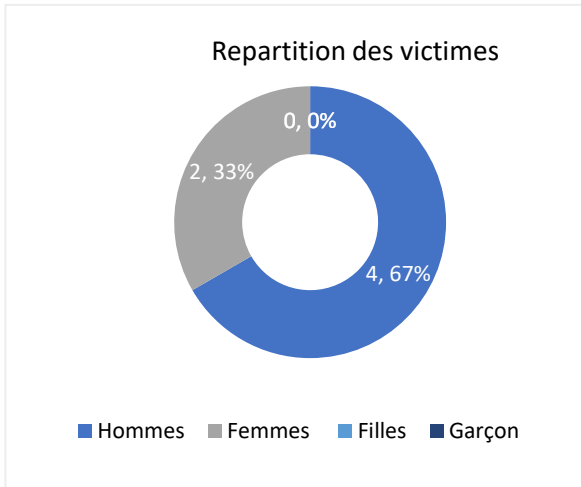
Victimes de violations de droits humains



Localités touchées

3

Communes touchées, principalement xxxx, xxxx



## 2. Détails sur les incidents

Au cours de la période sous revue, les activités de monitoring de protection ont permis d'identifier 06 incidents de protection ayant fait 06 victimes dont 02 femmes et 04 hommes dans les Hauts-Bassins. Le résumé de ces incidents se présente comme suit :

- Le 08 décembre 2021 à Bobo-Dioulasso dans le quartier belle ville, l'arrondissement 7, agression d'un forestier par deux hommes à l'issue d'une dispute dans un maquis. Ils auraient intercepté la victime sur l'axe lorsqu'elle se rendait chez elle et l'auraient poignardée. Elle aurait été admise au Centre Hospitalier Universitaire Sourou SANOU de Bobo (CHUSS) avant de succomber à ses blessures. Alertée, la police aurait procédé à

l'arrestation des deux criminels qui auraient été placés en garde à vue au commissariat en attendant la suite de la procédure.

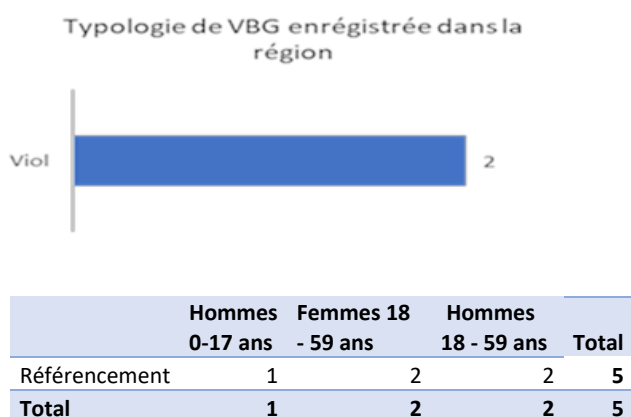
- Cambriolage à Bobo-Dioulasso le 10 décembre 2021 du domicile d'un orpailleur dans le quartier Accard-ville (secteur 09) par au moins 2 individus non identifiés. Les criminels auraient escaladé le mur d'enceinte pour s'introduire dans la cour, avant de forcer la porte principale du bâtiment pour voler des appareils électroménagers pendant que la victime était au travail. Les criminels seraient repartis par le portail laissé ouvert. La victime aurait été informée par les voisins qui auraient constaté le portail ouvert le long de la journée. Une déclaration aurait été faite à la police par la victime.
- Bobo-Dioulasso, quartier Belleville, Vol à l'arraché du portemonnaie d'un homme par un individu non identifié dans une boutique. Le criminel aurait profité d'un moment d'inattention de la victime pour voler le portemonnaie qui était dans sa poche arrière et qui contiendrait la somme de 80 000f et des documents d'identité. La victime aurait constaté le vol au moment de la paie et aurait fait une déclaration à la police plus tard.
- Les 15 et 18 décembre 2021 dans la commune de Banzon, deux jeunes femmes âgées respectivement de 23 et 18 ans chacune auraient été victimes de viol dont les présumés auteurs issus de la communauté seraient entre les mains de la justice.

De façon générale, les incidents enregistrés au cours de ce mois dans les Hauts-Bassins, pourraient être expliqués par le niveau d'insécurité en centre urbain en cette fin d'année.

#### IV. Situation par secteur

##### 1. SGBV

Au cours de la période couverte, **02** cas de VBG ont été enregistrés précisément dans la commune de Banzon. Il s'agit de 02 cas de viol sur des jeunes femmes âgées respectivement de 18 et 23 ans dont les présumés auteurs issus de la communauté auraient identifiés et mis aux arrêts par les forces de sécurité et mis à la disposition des autorités judiciaires. Les survivantes ont fait l'objet de référencement auprès de structures compétentes pour une prise en charge holistique.

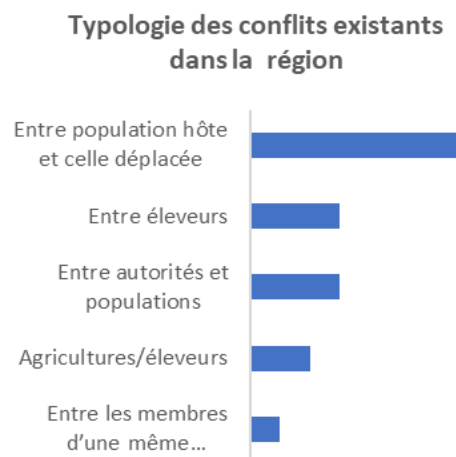


Le monitoring communautaire, à travers la réalisation des focus group, a permis de rapporter principalement comme type de VBG récurrent le déni de ressource. Cette situation pourrait s'expliquer par l'inaccessibilité aux terres cultivables dans les zones d'accueils, le manque de ressources financières pour initier des activités génératrices de revenu etc. Il serait donc impératif d'initier des actions de renforcement des mécanismes de prévention et de gestion de cas de VBG qui n'existent presque pas dans les localités couvertes.

##### 2. Protection de l'enfance

En raison de la situation de déplacement et de leur vulnérabilité, beaucoup d'enfants sont en proie à la maltraitance, à la pauvreté, à de mauvaises conditions sanitaires et de travaux « inacceptables » et à la déscolarisation. C'est ainsi que, dans la région des Hauts-Bassins pour des raisons de pauvreté, des enfants travaillent pour se prendre en charge et soutenir leurs géniteurs. Par exemple, dans les communes de Houndé et de Karangasso-Vigué, plus d'une centaine d'enfants, soit environ **87** garçons et **16** filles, âgés entre **13** et **17** ans, ont été signalés comme employés sur des sites d'orpillages avec toutes les formes de violations et risques de protection que cela représente.

Les moniteurs au cours de leurs activités ont pu identifier des cas d'enfants à risques dans certaines localités. Il s'agit des cas d'enfants non accompagnés présents dans les communes de Banzon, de Samoroguan et de Houndé, d'enfants séparés signalés également dans les communes de Bobo-Dioulasso et Karangasso-Vigué et des cas d'enfants en situation d'exploitation évoqué par les participants lors des focus groups, dans les communes de Bobo-Dioulasso, Houndé et Karangasso-Vigué. Au regard de cette situation, des interventions supplémentaires et urgentes de protection de l'enfance sont nécessaires dans les localités concernées malgré les actions déjà entreprise par des organisations en charge de la Protection de l'Enfance dans la région des Hauts-Bassins.



### 3. Personnes ayant des besoins spécifiques

Les moniteurs en étroite collaboration avec les acteurs communautaires (points focaux et membres des comités de protection) ont au cours des activités terrain de ce mois de décembre, identifié **50** PBS dont **23** hommes, **23** femmes et **04** enfants (**03** garçons et **01** fille) des Personnes à Besoins Spécifiques (PBS). Ces personnes sont entre autres de malades chroniques, de personnes vivant avec handicap, de femmes cheffes de ménage, de personnes âgées, d'enfants séparés.

En effet, courant ce mois de décembre, ce sont au total **150** personnes soit **45** hommes, **95** femmes et **10** enfants (**05** garçons et **05** fille) ayant des besoins spécifiques qui ont été assistées. Ces personnes, réparties entre les **08** communes d'intervention du projet dans les Hauts-Bassins, ont bénéficié d'une assistance en cash. Un appui financier d'un montant de **30.000 francs CFA** pour couvrir des besoins d'ordre alimentaire, sanitaire, vestimentaire, d'éducation etc.

### 4. Etat de droit

Les autorités administratives, militaires et judiciaires sont présentes dans les zones de couverture et y assurent, en fonction de leurs compétences d'attribution et territoriales, les fonctions dont elles ont la charge. Les PDI ont accès aux différents services de base et bénéficient des mêmes avantages que les populations hôtes même si l'obtention de certains documents comme la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (**CNIB**) demeure toujours complexe en raison de l'absence d'**acte de naissance** (jamais établis ou égarés).

### 5. Cohésion sociale

Comparativement au mois précédent, les relations de cohabitation entre les communautés déplacées, communautés hôtes et entre les déplacées elles-mêmes seraient relativement améliorées dans la région des Hauts-Bassins. Cependant, lors des interviews réalisées, certaines PDI affirment être victimes de stigmatisation, d'extorsion et de déni de ressource du fait de leur appartenance ethnique et politique. Bien que latents, il ressort des focus groups réalisés au sein de la communauté, l'existence de certains conflits se présentant comme suit : Les conflits opposant PDIs et populations hôtes (**44%**), les conflits entre éleveurs (**19%**), les conflits entre autorités et population (**19%**), les conflits opposant agriculteurs et éleveurs (**13%**). Ces conflits pourraient prendre une autre dimension s'ils ne sont pas efficacement gérés et un accent particulier doit être mis sur des actions de sensibilisation au sein des communautés sur les valeurs du vivre ensemble et de la cohésion sociale. En plus, il serait important d'initier des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation des textes de lois sur le foncier et la gestion des ressources pour une meilleure appropriations de leur contenu.

A cet effet **10** séances de sensibilisations sur la cohésion sociale ont été réalisées au cours du mois dans les **08** communes d'intervention. Ces activités de sensibilisation ont touché au total **123** personnes dont **46** hommes et **77** femmes. Les populations touchées par ces sensibilisations sont issues de communautés hôtes et de populations déplacées. Les principaux thèmes abordés sont : « **la cohabitation pacifique entre les PDI et populations hôtes,** » « **le dialogue communautaire entre les vieux et jeunes sur les mécanismes endogènes de prévention et gestion de conflits** » « **la tolérance dans le vivre ensemble** ».

En plus des sensibilisations réalisées sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, il s'est tenu le 23 décembre 2021 à Bobo-Dioulasso le forum sur les mécanismes endogènes et étatiques de prévention et de gestion des conflits à la maison de culture Mgrs Anselme Titianma SANON. Ce forum fut une occasion de faire l'état des lieux de la situation conflictuelle de la région.

Pour une meilleure cohabitation pacifique entre les communautés, il est recommandé le renforcement de la solidarité entre populations, le renforcement des activités de cohésion sociale et interculturelles et la promotion des valeurs endogènes de prévention et de gestion des conflits.

## 6. Logement, terre et biens

Le monitoring a permis d'identifier Plus de **150 PDI** (nouveaux arrivants), soit environ **31** ménages, qui sont dans un besoin urgent de logement, car ces personnes dorment soit sous des hangars, soit dans des maisons des famille d'accueil dans une extrême promiscuité. Elles sont réparties dans les communes de Karangasso-Vigué (**02 ménages**), Houndé (**13 ménages**), Banzon (**02 ménages**) et Bobo-Dioulasso (**04 ménages**).

De façon générale, les PDI travaillent à se prendre en charge dans les localités d'accueil et les difficultés majeurs auxquelles elles font face sont entre autres l'inaccessibilité aux terres cultivables, les parcelles pour construire les abris coutants chers, l'absence de pâturage. C'est le cas par exemple à Karangasso-Vigué où la problématique de terres cultivables liée au manque ou à l'insuffisance de terres arables ainsi qu'à la volonté manifeste de certaines populations de ne pas en céder revient régulièrement. Et cela constitue un sujet de préoccupation des PDI qui souhaitent en disposer pour pratiquer ce qu'ils savent faire le mieux, telle l'agriculture. Cette réalité contraint certaines PDI à retourner dans leurs zones d'origine malgré les risques de protection élevés ou à migrer vers d'autres localités pour un meilleur accès aux terres.

Les réalités dans les communes urbaines sont telles que les PDI logent soit dans les familles d'accueil soit en location dans les secteurs ou des quartiers précaires dits « non-lotis ». En guise d'exemple dans les communes de Houndé et Bobo-Dioulasso, dans les zones non-lotis, le loyer d'une maison chambre salon varie entre 5000 à 15000 F CFA le mois.

## 7. Solutions durables

Le monitoring communautaire réalisé au cours de ce mois de décembre a permis d'établir le constat suivant : Ce sont **53%** de PDI interviewés qui affirment vouloir retourner dans leurs zones d'origine. Ce souhait pourrait s'expliquer par l'inaccessibilité aux terres cultivables dans les zones d'accueils, le manque de ressources financière pour entreprendre des activités génératrices de revenus, de parcelle pour bâtir des logements etc. Cependant, aux dires des PDI, cette perspective n'est envisageable qu'avec le retour de la paix, le fonctionnement des services sociaux de base dans les zones d'origine.

Par contre **45%** des personnes déplacées internes ayant participé aux focus group, quasiment tous des chefs de ménage, souhaitent rester dans leurs localités d'accueils. Cette tendance d

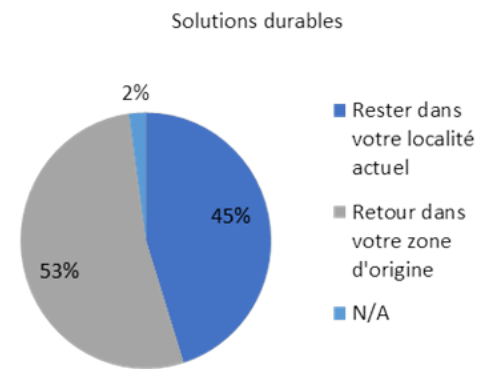


pourrait être expliqué d'abord par les conditions naturelles de la région favorable à l'agriculture, et à l'élevage. Ensuite, de bonnes conditions d'accueil et de séjour. Enfin, la situation sécuritaire jugée calme même si certaines éprouvent des difficultés de réinsertion liées au manque de ressources financières et de la rareté des terres cultivables.

## V. Protection à base communautaire

Les points focaux au nombre des membres des comités de protections en synergie d'action avec les 10 points focaux ont facilité la réalisation de 10 sensibilisations sur la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les 08 communes d'interventions de la région des Hauts-Bassins, animé par les moniteurs de Protection. Cet appui a consisté à la mobilisation des participants et à l'identification de lieux sûrs pour réaliser l'activité.

Ils ont également joué un rôle essentiel dans l'identification et l'assistance de 50 personnes ayant des besoins spécifiques pour avoir été aux côtés des moniteurs durant tout le processus. Ce qui a permis la réalisation de l'activité sans trop de difficultés majeures.



## VI. Partage d'informations et coordination

Les activités de monitoring protection ne sauraient aboutir sans l'appui des autorités régionales. Dans ce sens, le concours et la bonne collaboration entre le staff de INTERSOS et les différents services étatiques facilitent la mise en œuvre des activités de terrain. La disponibilité des autorités et l'intérêt qu'elles portent aux activités de protection sont très perceptibles à travers leur mobilisation. Le partenariat avec l'Action Humanitaire se porte bien à travers l'accompagnement de ses différents services régionaux, provinciaux et de terrains. C'est dans cette dynamique que 03 missions conjointes de suivi et de supervision des activités dans les provinces du Houet, du Kénédougou et du Tuy ont été effectuées du 21 au 22 décembre 2021 sous le leadership du directeur régional en charge de l'action humanitaire des Hauts-Bassins. Et aussi, la cohabitation avec les autres partenaires est également bonne.

## VII. Recommandations et actions requises

| Domaines                 | Recommandations  | Acteurs ciblés  | Etat d'implémentation                    | Niveau d'urgence  |
|--------------------------|--|---|--|---|
| Monitoring de Protection | <ul style="list-style-type: none"> <li>Extension de l'assistance aux PBS (malades chroniques, personnes handicapées, femmes cheffes de ménage et aux personnes âgées) dans toutes les communes d'accueil de PDI de la région des Hauts-Bassins.</li> <li>Distribution de vivres et AME dans toutes les communes d'accueil de PDI de la région des Hauts-Bassins (24.739 PDI concernées)</li> <li>Appui en AGR (solutions durables) au profit des PDI et des communautés hôtes (surtout aux femmes).</li> <li>Profilage continu des PDI pour intégrer les PDI présents depuis quelques mois et les nouveaux arrivant dans certaines localités.</li> <li>Face aux risques de protection de l'enfance des actions urgentes doivent être engagées en termes de réponse à travers la prise en charge scolaire, la formation socio-professionnelle, les appuis aux femmes pour des AGR, la prise en charge alimentaire et nutritionnelle.</li> <li>Les sensibilisations de proximité doivent être renforcées afin d'améliorer les perceptions des communautés sur certains risques et vulnérabilités.</li> </ul> | <p>Cluster protection,</p> <p>Cluster sécurité alimentaire PAM, Services de l'action humanitaire du Houet, Kéné Dougou et Tuy</p> <p>INTERSOS/HCR</p> | Non avancé                               | Urgent, une évaluation doit être menée afin de déterminer le nombre exact de PBS à assister SGBV, |
| SGBV                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Initier des activités de sensibilisation sur les VBG</li> <li>Répertorier les cas de VBG et mettre en place un système de gestion des cas dans les autres communes de la région autre que Bobo-Dioulasso</li> <li>Mettre en place un mécanisme formel de référencement des cas entre les acteurs, ce qui favoriserait une prise en charge holistiques des cas</li> </ul>  | Sous Cluster SGBV (UNFPA, HCR, INTERSOS)  | Non satisfaisant au regard des tendances | Court et moyen terme<br>Protection  |
| Protection de l'enfance  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation sur les risques auxquels sont exposés les enfants et la nécessité de protéger les enfants surtout dans les sites de déplacés</li> <li>Formation professionnelle pour la réinsertion des adolescents</li> <li>Renforcer les actions de prévention et réponse, notamment des sensibilisations, des appuis en AGR, des formations socioprofessionnelles, des prises en charge scolaire au profit des enfants et adolescents PDI afin de réduire ces risques auxquels les enfants sont exposés.</li> <li>Sensibiliser les communautés sur les risques que courent la population (les risques d'éboulement en saison hivernale) et les effets néfastes sur la santé et l'éducation des enfants.</li> </ul>   | Groupe de travail protection de l'enfant -Unicef, HCR, INTERSOS   | Non avancé                               | Court et moyen terme  |

| Domaines                   | Recommandations  | Acteurs ciblés   | Etat d'implémentation | Niveau d'urgence  |
|----------------------------|--|--|-----------------------|---|
| Cohabitation pacifique/LTP | <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès des PDIs aux terres cultivables</li> <li>Mettre en place un mécanisme de prise en charge du loyer de ménage les plus vulnérables.</li> <li>Appuyer les PDIs dans le processus d'acquisition et de construction de logements</li> <li>Appui à la distribution des abris en mettant la main d'œuvre locale en exergue</li> <li>Continuer les activités de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble</li> <li>Mise en place et redynamisation des structures communautaires de prévention et de gestion des conflits avec une tenue régulière de sessions</li> <li>Initiation de dialogue intra et intercommunautaires</li> <li>Initier un cadre de concertation avec les leaders religieux, coutumiers et des personnes ressources sur le vivre ensemble</li> <li>Renforcer les mécanismes de prévention des conflits communautaires et des conflits fonciers</li> <li>Initier des actions de sensibilisations sur la prévention et la gestion des conflits foncier</li> </ul> | Cluster Abris,<br>Service de l'action humanitaire,<br>INTERSOS | Non avancé            | <p>Une évaluation d'urgence pourrait être menée afin de déterminer les besoins à satisfaire</p> <p>Court terme</p> <p>-Réaliser une analyse des conflits des zones d'intervention</p> |

### Tableaux croisés dynamiques

#### # Violations par communes

|                | Droit à la propriété | Violences basées sur le genre | Atteinte à l'intégrité physique | Total    |
|----------------|----------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------|
| Bobo-Dioulasso | 1                    | 0                             | 2                               | 3        |
| Banzon         | 0                    | 2                             | 0                               | 2        |
| Samorogouan    | 0                    | 0                             | 1                               | 1        |
| <b>Total</b>   | <b>1</b>             | <b>2</b>                      | <b>3</b>                        | <b>6</b> |

#### #Violations par présumés auteurs

|                          | Droit à la propriété | Violences basées sur le genre | Atteinte à l'intégrité physique | Total    |
|--------------------------|----------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------|
| Membres de la communauté | 1                    | 2                             | 3                               | 6        |
| <b>Total</b>             | <b>1</b>             | <b>2</b>                      | <b>3</b>                        | <b>6</b> |

#### # Catégorie des victimes

|                       | Droit à la propriété | Violences basées sur le genre | Atteinte à l'intégrité physique | Total général |
|-----------------------|----------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Hommes 0-17 ans       | 0                    | 0                             | 0                               | 0             |
| Hommes 18 - 59 ans    | 1                    | 0                             | 3                               | 4             |
| Hommes 60 ans et plus | 0                    | 0                             | 0                               | 0             |
| Femmes 0 - 17 ans     | 0                    | 0                             | 0                               | 0             |
| Femmes 18 - 59 ans    | 0                    | 2                             | 0                               | 2             |
| Femmes 60 ans et plus | 0                    | 0                             | 0                               | 0             |
| <b>Total</b>          | <b>1</b>             | <b>2</b>                      | <b>3</b>                        | <b>6</b>      |

| Violations                      | Membres de la communauté | Total       |
|---------------------------------|--------------------------|-------------|
| Droit à la propriété            | 100%                     | 100%        |
| Violences basées sur le genre   | 100%                     | 100%        |
| Atteinte à l'intégrité physique | 100%                     | 100%        |
| <b>Total</b>                    | <b>100%</b>              | <b>100%</b> |

| <b>Violations</b>               | <b>Bobo-Dioulasso</b> | <b>Banzon</b> | <b>Samorogouan</b> | <b>Total</b> |
|---------------------------------|-----------------------|---------------|--------------------|--------------|
| Droit à la propriété            | 100%                  | 0%            | 0%                 | 100%         |
| Violences basées sur le genre   | 0%                    | 100%          | 0%                 | 100%         |
| Atteinte à l'intégrité physique | 67%                   | 0%            | 33%                | 100%         |
| <b>Total</b>                    | <b>50%</b>            | <b>33%</b>    | <b>17%</b>         | <b>100%</b>  |